

Distr. RESTRICTED

PRS/2016/CRP.6

ORIGINAL: FRENCH

THIRD INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM

Pacific regional seminar on the implementation of the Third International Decade for the Eradication of Colonialism: commitments and actions for decolonization in the Non-Self-Governing Territories

**Managua, Nicaragua
31 May to 2 June 2016**

STATEMENT BY THE

REPRESENTATIVE OF MOROCCO

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York*



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

**Déclaration de
Son Excellence Monsieur Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant Permanent
Du Royaume Du Maroc**

Lors du Séminaire régional du C24 pour le Pacifique

Managua, Nicaragua, 31 Mai-2 Juin 2016

Prière de vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je voudrais réitérer, au nom de ma délégation, ma gratitude au Gouvernement du Nicaragua pour avoir accueilli ce séminaire et pour l'hospitalité qu'il nous a réservée depuis notre arrivée à cette magnifique ville de Managua.

Monsieur le Président,

Nous avons entendus certaines déclarations qui non seulement induisent les participants à ce séminaire en erreur, mais réitèrent des positions figées, dogmatiques et irréalisables, qui n'ont pour finalité que de perpétuer ce différend régional, et avec lui, les souffrances des populations des camps de Tindouf.

Permettez-moi d'entamer mes propos par un rappel des faits historiques indéniables concernant le recouvrement par le Maroc de son intégrité territoriale, y compris la récupération de ses provinces du sud. En effet :

- En 1912, le territoire marocain a été divisé en plusieurs zones d'occupation.
- 40 ans après, mon pays a commencé à recouvrir progressivement, son unité nationale et son intégrité territoriale, à travers la négociation d'accords avec les anciennes puissances coloniales.
- Aussi, le protectorat français a-t-il pris fin en 1956, Tarfaya a-t-elle été récupérée en 1958 et Sidi Ifni en 1969.
- Le Sahara marocain a été récupéré en 1975, suite aux Accords de Madrid qui ont définitivement mis fin à la colonisation des provinces du sud du Royaume. Ces Accords ont été déposés auprès du Secrétaire Général de l'ONU le 18 Novembre 1975. L'Assemblée Générale a, quant à elle, pris note de ses Accords dans sa résolution 3458B, adoptée le 10 décembre 1975.

En outre, je ne peux pas omettre de mentionner que c'est le Maroc qui a inscrit, en 1963, la question du Sahara, alors sous occupation espagnole, sur l'agenda des Nations Unies. Le « polisarío » n'existait même pas à cette époque. C'est là une autre preuve irréfutable des droits historiques, légitimes et incontestables du Maroc sur son Sahara.

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis, maintenant, de rappeler les derniers développements concernant la recherche d'une solution politique et négociée au différend régional sur le Sahara.

Après des années d'impasse, suite à l'échec de tous les plans antérieurs, le Maroc, à la demande de la Communauté Internationale, en particulier le Conseil de Sécurité, a présenté, le 11 Avril 2007, au Secrétaire Général de l'ONU, « l'Initiative Marocaine pour la négociation d'un statut d'Autonomie pour la région du Sahara ».

L'élaboration de cette initiative, contrairement aux pseudo-propositions des autres parties, a été le fruit de plusieurs années de préparation et de consultations inclusives au niveau national et local, notamment avec toutes les composantes des populations des provinces du Sud du Maroc, ainsi qu'avec les partis politiques et les représentants de la Nation. Parallèlement, les partenaires internationaux du Maroc, au niveau de tous les Continents, ont encouragé, sollicité et privilégié cette initiative.

Dans ses 11 résolutions adoptées depuis la présentation de cette Initiative d'Autonomie par le Maroc, le Conseil de Sécurité a consacré sa prééminence et établi son sérieux et sa crédibilité.

Ce soutien clair et ferme du Conseil de Sécurité traduit sa conviction que l'Initiative d'Autonomie constitue une rupture avec tous les plans antérieurs. Elle répond parfaitement aux paramètres qu'il a établis pour la résolution du différend du Sahara et satisfait entièrement au principe de l'autodétermination. Elle est la base du processus de négociations en cours sous les auspices exclusifs du Secrétaire Général de l'ONU et de son Envoyé Personnel.

En effet, de par les larges prérogatives dans les domaines exécutif, législatif et judiciaire, qu'elle octroie aux populations du Sahara, l'Initiative d'Autonomie est conforme au droit international et aux standards internationaux les plus élevés en matière de dévolution des pouvoirs et de démocratie. Bien plus, elle n'est pas la fin de la négociation, mais son début, car elle est intégralement ouverte à la négociation, et partant à l'enrichissement. L'accord qui en débouchera entre les parties sera soumis, conformément aux articles 27 et 29 respectivement, à une double consultation référendaire, aussi bien des populations concernées du Sahara que de l'ensemble du peuple marocain.

Monsieur le Président,

Durant l'année écoulée, la question du Sahara Marocain a connu trois événements à très hautes portées historiques, politiques, développementales et socio-économiques. Ces événements réaffirment, confortent, consacrent et ancrent davantage les liens indélébiles et indéfectibles entre le Maroc et son Sahara.

Le premier est la célébration le 6 Novembre 2015, par le Peuple Marocain de Tanger à Lagouira, du 40^{ème} Anniversaire de la Glorieuse Marche Verte, à travers laquelle, 350 000 marocains et marocaines ont réussi, le 6 Novembre 1975, à unir pacifiquement le Maroc et le Sahara, permettant ainsi le recouvrement par le Maroc, une fois pour toute, de son droit inaliénable sur ses provinces du Sud.

Cette célébration a été marquée par la visite historique de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI au Sahara. A cette occasion, la population des provinces du sud du Maroc a réservé un accueil glorieux au Souverain, confirmant et réaffirmant la symbiose et la sacralité des liens d'allégeance entre les populations du Sahara Marocain et le Trône Alaouite.

Le second événement historique est survenu le 4 Septembre dernier, avec la tenue des premières élections régionales dans la nouvelle configuration de douze régions du Maroc, dont deux au Sahara, en l'occurrence la région de Laayoune-Sakia El Hamra et celle de Dakhla-Oued Eddahab.

En effet, les populations de la région du Sahara, ont une fois de plus, donné la démonstration ferme et déterminée de leur attachement indéfectible à leur mère patrie, le Maroc, en participant massivement à ces élections. Le taux de participation de 79%, dans la région du Sahara a été le plus élevé au niveau national.

Ces élections, tenues sous la supervision de 4000 observateurs étrangers et nationaux indépendants, qui ont attesté du déroulement démocratique et selon les standards internationaux de ce scrutin, n'ont été entachées par aucun incident.

Ceci a été confirmé par la Représentante Spéciale du Secrétaire Général Kim Bolduc, qui avait souligné, dans son briefing au Conseil de Sécurité le 8 décembre 2015, que les élections locales au Sahara « *se sont déroulées sans incidents et dans une atmosphère calme* ». Ce même constat a été réitéré par le Secrétaire Général des Nations Unies dans son rapport S/2016/355 paragraphe 8 qui précise que *Le 4 septembre 2015, des élections municipales et (pour la première fois) régionales ont eu lieu au Maroc et au Sahara. À en juger par les renseignements que la MINURSO a pu obtenir, les élections se sont déroulées sans incident.*

Ce scrutin a permis l'élection à la Présidence des deux régions du Sahara, de deux authentiques sahraouis, à savoir M. Hamdi Ould Errachid à la région Laayoune-Sakia El Hamra et M Ynja El Khattat, présent avec nous aujourd'hui, élu Président de la région Dakhla-Oued Eddahab.

Parallèlement, tous les Présidents et membres des Conseils régionaux et communaux du Sahara, dont le Vice-Président ici présent, sont originaires de cette région. Ce qui consacre l'appropriation, par les femmes et hommes originaires du Sahara, de la gestion des affaires de ces provinces, et répond pleinement aux paradigmes onusiens de l'autodétermination, en termes de représentativité populaire, du libre choix et de la gestion directe des affaires de leur population.

Le troisième événement est le lancement par Sa Majesté Le Roi, le 7 Novembre 2015, à partir de Laayoune, du nouveau Modèle de développement des provinces du Sud. Ce nouveau Modèle de développement mobilise des investissements de l'ordre de 7,718 Milliards USD.

Par ailleurs, ce Modèle vise à dynamiser les provinces du Sud et doubler le PIB de la région. Ainsi, cet unique plan d'investissement permettra de créer des pôles de compétitivité à travers notamment des piliers majeurs, à savoir : le développement économique, la promotion sociale, la bonne gouvernance, la durabilité et le renforcement de la connectivité, pour permettre aux habitants des provinces du Sud de gérer leurs propres affaires et montrer leur capacité à assurer le développement de la région.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc qui a inauguré récemment, le premier volet de ce qui sera la plus grande centrale solaire thermodynamique du monde, ne pouvait pas imaginer un Modèle de développement des provinces du Sud sans des investissements dans les énergies renouvelables et l'environnement. Dans la zone côtière, 84 projets pour promouvoir le tourisme écologique ont été élaborés dans le cadre de la vision de développement durable entamée par le Maroc depuis plusieurs années.

Ce nouveau Modèle permettra d'instituer les bases d'une justice sociale au profit de tous les habitants des provinces sahariennes, à travers la mise en place d'un nouveau système d'aide sociale fondé sur la transparence et l'équité dans la distribution des richesses et des postes d'emploi, au profit notamment des jeunes et des générations montantes.

En somme, ce nouveau Modèle offre des perspectives prometteuses pour le développement du Sahara marocain, appelé à devenir un hub et une courroie de liaison avec l'Afrique subsaharienne.

Monsieur le Président,

Depuis l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité 1754 (2007), le Conseil n'a cessé d'appeler les parties, dans toutes ses résolutions, à faire preuve de réalisme et d'un esprit de compromis pour amorcer les négociations.

En effet, ces résolutions qui enterrent définitivement tous les plans et approches précédentes, dont l'inapplicabilité et la caducité ont été établies par les Nations Unies, consacrent une fois pour toute, la centralité de la négociation comme unique moyen pour parvenir à une solution mutuellement acceptable à ce différend régional. Elles réitérèrent toutes, la crédibilité et le sérieux des efforts du Maroc, incarnés par l'Initiative d'Autonomie, pour mettre fin à ce différend.

Les 11 résolutions adoptées depuis 2007 ont confirmé et consolidé les directives nouvelles et les paramètres fondamentaux pour la résolution de ce différend, qui devraient présider à la poursuite du processus politique, et guider l'action de l'Envoyé Personnel du Secrétaire Général pour parvenir à une solution politique. En outre, elles consacrent la négociation comme seul moyen pour parvenir à une solution politique et mutuellement acceptable, et exclut toute référence au référendum comme outil pour exercer le droit à l'autodétermination et pour le règlement de la question du Sahara.

En outre, elles confortent la détermination de la communauté internationale à préserver et renforcer la dynamique positive, enclenchée par la soumission de l'Initiative marocaine d'Autonomie. Elles réitérent, aussi, l'appréciation des efforts sérieux et crédibles du Maroc pour sortir de l'impasse, en appelant à des négociations intenses et substantielles, sur la base du réalisme et de l'esprit de compromis, en tenant compte des efforts déployés depuis 2006.

Ces résolutions considèrent, à juste titre, que la consolidation du statu quo n'est pas acceptable à long terme et soulignent la nécessité de faire des progrès, en : « *Demandant à nouveau aux parties et aux États voisins de coopérer plus pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et les uns avec les autres et de s'impliquer plus résolument pour mettre fin à l'impasse actuelle et progresser sur la voie d'une solution politique* » et en « *Reconnaissant que la solution politique de ce différend de longue date et le renforcement de la coopération entre les États membres de l'Union du Maghreb Arabe contribueraient à la stabilité et à la sécurité dans la région du Sahel.* » D'où la consécration par le Conseil de Sécurité du cadre régional du différend sur le Sahara Marocain.

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite exprimer sa profonde préoccupation au sujet de l'absence de l'enregistrement des populations de camps de Tindouf, et ce conformément au droit humanitaire international, en particulier la Convention de 1951 sur les réfugiés, les résolutions du Conseil de Sécurité depuis 2011 et les recommandations du SG, y compris

dans son dernier rapport S/2016/355. Il s'agit d'une obligation statutaire du HCR, et d'une responsabilité imprescriptible du pays hôte de ces camps, l'Algérie.

En plus des violations de leurs droits élémentaires depuis 40 ans, les populations des camps de Tindouf ont été privées, pendant plusieurs décennies, des aides humanitaires qui leurs étaient destinées par les donateurs internationaux. Le rapport rendu récemment public par l'Office Européenne de lutte anti-fraude (OLAF), de l'Union Européenne, et les rapports d'inspections du HCR et du PAM, ont révélé, preuves à l'appui, le détournement systématique, organisé, frauduleux et à grande échelle de l'assistance humanitaire destinée aux populations des camps.

Ce détournement a servi à l'enrichissement personnel des responsables du « polisarrio » et autres, aux dépens des populations séquestrées des camps. L'une des conclusions phares du rapport de l'OLAF est que ces détournements ont été rendus possibles, notamment par l'absence de recensement des populations des camps de Tindouf.

Le 29 Avril 2015, le Parlement Européen a adopté une résolution confirmant ces détournements et demandant que des mesures correctives soient prises pour éviter à jamais leur récurrence.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je voudrais souligner que le Royaume du Maroc demeure convaincu que la négociation d'un statut d'autonomie pour la région du Sahara Marocain permettra non seulement de mettre un terme à ce différend, mais contribuera à la sécurité et la stabilité régionales et au renforcement de la coopération entre les États membres de l'UMA.